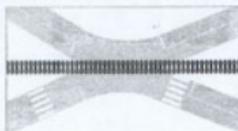


Association des Usagers des
Rue et Routes de Pau



Monsieur René Bidal
Préfet des Hautes-Pyrénées
Hôtel de Préfecture
Place Charles-De-Gaulle
65000 Tarbes

Lourdes le 28 juillet 2010.

Monsieur le Préfet,

Il n'est sans doute nul besoin de vous présenter notre association et l'action qu'elle poursuit avec détermination depuis plus d'un an. Nous avons tenté, à deux reprises, de faire entendre à vos prédécesseurs nos arguments en faveur de la ré-ouverture du Passage à Niveau 181, sans le moindre succès au point que nous sommes rendus à l'obligation d'assigner l'Etat en justice d'une part, et de saisir directement le Secrétaire d'Etat aux Transports d'autre part.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'association que je représente affirme l'ineptie et l'iniquité de l'arrêté ayant conduit à la fermeture du PN 181. La situation au quotidien, tant du point de vue de la circulation lourdaise que de la vie des quartiers désormais exclus nous en apporte la preuve éclatante et atterrante à la fois.

Vos services, bien informés qu'ils sont, ont sûrement porté à votre connaissance l'état actuel de cette situation: ridicule, insupportable, en un mot proprement inhumaine et au total contraire à l'intérêt bien compris du citoyen.

Cette lettre, que nous avons voulue ouverte, a pour objet, une nouvelle fois, de vous demander, avec la plus vive insistance, de bien vouloir prendre une mesure d'abrogation dudit arrêté et d'ordonner la mise en sécurité raisonnable et réaliste à la fois du PN 181.

Je vous informe également qu'au rebours de l'objectif assigné à cette fermeture, la sécurité sur les voies adjacentes au PN est moins assurée encore qu'auparavant: l'intensification du trafic automobile à certaines heures, l'accroissement, désormais démontré par les services du Conseil Général, de la vitesse aux autres heures constituent des causes accidentogènes autrement plus sérieuses que la traversée bien pensée du passage à niveau. Pourtant, sur ce chapitre, nous n'obtenons rien et notamment pas l'installation de radars dûment sollicitée et, au moins verbalement, validée par votre prédécesseur immédiat. Les préjudices qui résultent de cette situation s'appliquent tant aux personnes qu'aux bâtiments qui supportent des vibrations intenses au passage des poids-lourds.

Par ailleurs, l'anarchie règne désormais en matière de stationnement sur la rue de Pau au point que la circulation à double sens n'y est plus possible. Certains jours, elle n'est d'ailleurs plus possible du tout.

Enfin, la sécurité des piétons lors de la traversée du passage à niveau n'est pas convenablement assurée contrairement aux termes de l'arrêté voire plus dangereuse qu'avant du fait, notamment, de l'irruption continue de deux roues motorisés ou non malgré l'interdiction qui leur est faite. De ce point de vue d'ailleurs, je vous invite à mesurer tout particulièrement, Monsieur le Préfet, l'absurdité et les dangers des conséquences de cette mesure dont la mise en oeuvre se révèle inaboutie puisque une partie de la circulation automobile, ou à tout le moins motorisée, franchit toujours de fait le PN!

Toutes ces révélations, qui n'en sont j'espère pas, ne manqueront pas de vous rendre soucieux une nouvelle fois de la sécurité des personnes et des biens et à moins d'une réouverture immédiate ou quasi telle du passage à niveau, nous demandons à l'Administration d'apporter, en attendant, les corrections nécessaires qui seront, du reste, de nature, une nouvelle fois, à dégager la responsabilité de l'Etat à l'instar de l'arrêté sus-cité. Nous n'imaginons pas un seul instant qu'il puisse en aller différemment s'agissant de la mise en oeuvre maximale du principe de précaution qui semble être de mise dans cette espèce..

En tout état de cause, nous estimons satisfaire à notre devoir d'alerte auprès de vous par la présente démarche.

En définitive, je ne puis croire, Monsieur le Préfet, qu'au delà de rapports aux conclusions abstruses, d'allégations juridico-judiciaires incompréhensibles et parfois, de notre point de vue, inexactes, de fins de non recevoir peu respectueuses de l'écoute due au citoyen, vous ne saisissiez, pour votre part, la gravité de cette situation propice aux troubles, à l'insécurité et à l'atteinte à la qualité de vie de la population et ne jugiez pas l'ouverture raisonnablement pensée du PN 181 comme seule mesure de nature à rendre à l'intérêt général ce qui lui est dû.

Au demeurant, les préjudices dont je fais état sont parfaitement reconnus par la Municipalité qui a voté, en Conseil Municipal, la demande de ré-ouverture du PN 181 à preuve que lesdits préjudices ne relèvent pas de l'ordre du ressenti quoiqu'en dise l'Administration avec une obstination fort curieuse.

Ainsi, n'osant imaginer que vous souhaitiez surseoir plus longtemps à l'abrogation de l'arrêté précité et abriter l'administration derrière le pan d'un rideau d'une étoffe peu solide, nous espérons que vous entendrez cette supplique et mesurerez, enfin, les conséquences de la situation actuelle.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma respectueuse considération.

Christian Gélis
Président